

UIT-R

Secteur des Radiocommunications de l'UIT

Recommandation UIT-R M.1730-2
(02/2023)

Caractéristiques et critères de protection des radars du service de radiorepérage dans la bande de fréquences 15,4-17,3 GHz

Série M

**Services mobile, de radiorepérage et d'amateur
y compris les services par satellite associés**



Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d'assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d'études.

Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT-R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en œuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

Séries des Recommandations UIT-R

(Également disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/en>)

Séries	Titre
BO	Diffusion par satellite
BR	Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision
BS	Service de radiodiffusion sonore
BT	Service de radiodiffusion télévisuelle
F	Service fixe
M	Services mobile, de radiopérage et d'amateur y compris les services par satellite associés
P	Propagation des ondes radioélectriques
RA	Radio astronomie
RS	Systèmes de télédétection
S	Service fixe par satellite
SA	Applications spatiales et météorologie
SF	Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe
SM	Gestion du spectre
SNG	Reportage d'actualités par satellite
TF	Émissions de fréquences étalon et de signaux horaires
V	Vocabulaire et sujets associés

Note: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la Résolution UIT-R 1.

Publication électronique
Genève, 2023

© UIT 2023

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

RECOMMANDATION UIT-R M.1730-2

Caractéristiques et critères de protection des radars du service de radiorepérage dans la bande de fréquences 15,4-17,3 GHz

(2005-2009-2023)

Domaine de compétence

La présente Recommandation fixe les caractéristiques techniques et les critères de protection des systèmes de radiorepérage exploités ou que l'on envisage d'exploiter dans la bande 15,4-17,3 GHz. Elle a été élaborée comme document ressource destiné à étayer des études de partage parallèlement à la Recommandation UIT-R M.1461 établissant des procédures d'analyse pour déterminer la compatibilité entre des radars fonctionnant dans le service de radiorepérage et les systèmes d'autres services.

Mots clés

Radiorepérage, radar, critères de protection, brouillages par impulsions, caractéristiques techniques

Recommandations et Rapports UIT-R connexes**Recommandations**

- UIT-R M.1313 Caractéristiques techniques des radars du service de radionavigation maritime
- UIT-R M.1372 Utilisation efficace du spectre radioélectrique par les stations radar du service de radiorepérage
- UIT-R M.1460 Caractéristiques techniques et d'exploitation et critères de protection des radars de radiorepérage fonctionnant dans la bande 2 900-3 100 MHz
- UIT-R M.1461 Procédures d'évaluation des risques de brouillage entre des radars fonctionnant dans le service de radiorepérage et les systèmes d'autres services
- UIT-R M.1462 Caractéristiques et critères de protection des radars fonctionnant dans le service de radiolocalisation dans la gamme de fréquences 420-450 MHz
- UIT-R M.1463 Caractéristiques et critères de protection des radars fonctionnant dans le service de radiorepérage dans la bande de fréquences 1 215-1 400 MHz
- UIT-R M.1464 Caractéristiques des radars de radiolocalisation, et caractéristiques et critères de protection applicables aux études de partage des radars de radionavigation aéronautique et des radars météorologiques du service de radiorepérage fonctionnant dans la bande 2 700-2 900 MHz
- UIT-R M.1465 Caractéristiques et critères de protection des radars fonctionnant dans le service de radiorepérage dans la gamme de fréquences 3 100-3 700 MHz
- UIT-R M.1466 Caractéristiques et critères de protection des radars fonctionnant dans le service de radionavigation dans la bande de fréquences 31,8-33,4 GHz
- UIT-R M.1638 Caractéristiques et critères de protection à utiliser pour les études de partage entre les radars de radiolocalisation (sauf les radars de météorologie au sol) et les radars de radionavigation aéronautique fonctionnant dans les bandes de fréquences comprises entre 5 250 et 5 850 MHz
- UIT-R M.1851 Modèles mathématiques pour les diagrammes d'antenne des systèmes radar du service de radiorepérage à utiliser dans les analyses de brouillage

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que les caractéristiques d'antenne, de propagation du signal, de détection des cibles et de grande largeur de bande nécessaire propres aux radars pour remplir leur fonction sont optimales dans certaines bandes de fréquences;
- b) que les caractéristiques techniques des radars fonctionnant dans le service de radiorepérage sont déterminées par les objectifs du système et varient grandement, même à l'intérieur d'une bande de fréquences;
- c) que l'UIT-R envisage la possibilité d'introduire de nouveaux types de systèmes ou de services dans des bandes de fréquences entre 420 MHz et 34 GHz utilisées par des radars du service de radiorepérage;
- d) que des caractéristiques techniques et d'exploitation représentatives des radars fonctionnant dans le service de radiorepérage sont nécessaires pour déterminer la possibilité d'introduire de nouveaux types de systèmes dans les bandes de fréquences attribuées au service de radiorepérage;
- e) que des procédures et des méthodologies pour analyser la compatibilité des radars du service de radiorepérage avec les systèmes d'autres services sont exposées dans la Recommandation UIT-R M.1461,

notant

- a) que la présente Recommandation est utilisée parallèlement à la Recommandation UIT-R M.1461 comme référence pour analyser la compatibilité entre les radars du service de radiorepérage et les systèmes d'autres services;
- b) que le critère relatif au rapport de la puissance du signal brouilleur sur la puissance de bruit du récepteur radar est établi dans la Recommandation UIT-R M.1461,

reconnaissant

- a) que les critères de protection requis dépendent des types spécifiques de signaux brouilleurs;
- b) que l'application de critères de protection rendra éventuellement nécessaire d'examiner la possibilité d'inclure la nature statistique des critères et d'autres éléments de la méthodologie pour effectuer des études de compatibilité (par exemple, balayage de l'antenne, y compris déplacement de l'émetteur, et affaiblissement dû à la propagation). L'approfondissement ultérieur de ces considérations statistiques pourra éventuellement être pris en compte dans les révisions futures de la présente Recommandation et, au besoin, d'autres Recommandations connexes,

recommande

- 1** de considérer les caractéristiques techniques et d'exploitation des radars du service de radiorepérage visées à l'Annexe 1 comme représentatives des radars qui sont exploités ou qu'il est prévu d'exploiter dans la bande de fréquences 15,4-17,3 GHz;
- 2** qu'un rapport I/N de -6 dB soit considéré comme niveau de protection exigé pour les radars fonctionnant dans la bande de fréquences 15,4-17,3 GHz dans laquelle le service de radiorepérage bénéficie d'une attribution, compte tenu des points a) et b) du *reconnaissant* ci-dessus;
- 3** que, en cas de brouillages par impulsions, les critères utilisés soient fondés sur une analyse au cas par cas, en tenant compte des caractéristiques des trains d'impulsions non désirées et, dans la mesure du possible, du traitement du signal dans le récepteur radar.

NOTE 1 – La présente Recommandation devra être révisée dès que des informations plus détaillées seront disponibles.

Annexe 1

Caractéristiques et critères de protection des radars exploités ou qu'il est prévu d'exploiter dans le service de radiorepérage dans la bande de fréquences 15,4-17,3 GHz

1 Introduction

Les caractéristiques des radars du service de radiorepérage exploités ou que l'on prévoit d'exploiter dans le monde entier dans la bande de fréquences 15,4-17,3 GHz sont présentées dans le Tableau 1 et décrites de façon plus détaillée dans les paragraphes ci-dessous.

2 Caractéristiques techniques

La bande de fréquences 15,4-17,3 GHz est utilisée par de nombreux types de radars différents, soit implantés au sol, soit transportables, ou encore embarqués à bord de navires ou d'aéronefs. Les fonctions de radiorepérage exercées dans cette bande de fréquences comprennent les recherches à partir d'aéronefs ou en surface, les représentations au sol (*ground mapping*), le suivi de relief, le radiorepérage en mer et l'identification de cibles. On peut supposer que les fréquences d'exploitation des radars sont uniformément étalées sur toute la gamme d'accordage de chaque radar. Le Tableau 1 résume les caractéristiques techniques de radars de radiorepérage représentatifs, mis en œuvre ou que l'on prévoit de mettre en œuvre dans la bande de fréquences 15,4-17,3 GHz.

Les principaux radars de radiorepérage exploités ou que l'on prévoit d'exploiter dans cette bande de fréquences servent principalement à la détection d'objets aéroportés et certains sont utilisés pour la représentation au sol; ils doivent mesurer l'altitude, la distance et le relèvement des cibles et constituer des cartographies de relief. Certaines des cibles en l'air ou au sol sont petites, d'autres peuvent se trouver à 300 milles nautiques de distance (556 km), de sorte que les radars de radiorepérage doivent avoir une grande sensibilité et pouvoir éliminer dans une grande proportion toutes les formes de signaux parasites en retour, provenant en particulier de la mer, de la terre ou des précipitations.

TABLEAU 1

Caractéristiques des radars de radiorepérage dans la bande 15,4-17,3 GHz

Caractéristiques	Unités	Système 1	Système 2	Système 3	Système 4	Système 5	Système 6
Fonction		Radar de recherche, de poursuite et de représentation au sol (multifonctions)	Radar de recherche, de poursuite et de représentation au sol (multifonctions)	Surveillance aérienne, aide à l'atterrissage, poursuite et exploration	Surveillance	Surveillance et poursuite au sol	Radar de recherche, de poursuite et de représentation au sol (multifonctions)
Type de plate-forme		Aéroportée, faible puissance	Aéroportée, puissance élevée	De navire, puissance élevée	Implantée au sol, faible puissance	Implantée au sol, puissance élevée	Aéroportée (300-13 700 m)
Gamme d'accord	GHz	16,2-17,3	16,29-17,21	15,7-17,3	16,21-16,5	15,7-16,2	15,4-17,3
Modulation		MF linéaire variable	Impulsion MF linéaire	Impulsion, saut de fréquence	Chirp MF linéaire	Impulsion, saut de fréquence	Chirp MF linéaire
Puissance de crête à l'émission	W	80	700	20 k	2	10 k	500, 2 k, 10 k
Largeur de l'impulsion	µs	18,2; 49	120-443	0,1	5,5	36	0,05-50
Temps de montée/descente de l'impulsion	ns	20	4	7/70	10	8	5-100
Taux de répétition des impulsions	pps	5 495; 2 041	900-1 600	4 000; 21 600	7 102	20 000	200-20 000
Facteur d'utilisation maximum		0,1	Pas indiqué	0,00216	0,039	0,00072	Jusqu'à 0,2 ⁽¹⁾
Dispositif de sortie		Tube à ondes progressives	Tube à ondes progressives	Tube à ondes progressives	Transistor	Tube à ondes progressives	Tube à ondes progressives
Type de diagramme d'antenne		Éventail/pinceau	Éventail	Pinceau	Pinceau	Pinceau	Pinceau (distribution en cosinus carré UIT-R M.1851)
Type d'antenne		Guide d'ondes à fente	Antenne à balayage électronique	Antenne à balayage électronique plane	Elliptique avec contour parabolique	Réflecteur incurvé double avec cornet d'alimentation	Antenne à balayage électronique

TABLEAU 1 (suite)

Caractéristiques	Unités	Système 1	Système 2	Système 3	Système 4	Système 5	Système 6
Polarisation d'antenne		Verticale linéaire	Verticale linéaire	Circulaire droite	Horizontale	Circulaire	Linéaire
Gain d'antenne	dBi	25,6	38,0	43,0	37,0	43	35
Largeur angulaire en élévation	degrés	9,7	2,5	1	1,1	1,6	3,2
Largeur angulaire en azimut	degrés	6,2	2,2	1	3,5	0,25	3,2
Fréquence de balayage horizontal		30°/s	5°/s	1 500 balayages/min	7,8 ou 15,6°/s	360°/s, 60 rpm	1-30°/s
Type de balayage horizontal (continu, aléatoire, sectoriel, etc.)		±45° à ±135° (mécanique)	±30° (électronique, conique)	±40° (mécanique)	180° (mécanique)	360° (continu)	±45° (électronique)
Fréquence de balayage vertical		30°/s	5°/s	1 500 balayages/min	Pas applicable	Pas applicable	1; 5°/s
Type de balayage vertical		-10° à -50° (mécanique)	0° à -90° (électronique, conique)	+30°/-10° (mécanique)	+22,5°/-33,75° (mécanique)	Pas applicable	+5° à -45° (électronique)
Niveau du 1er lobe latéral		10 dBi à 31°	18 dBi à 1,7°	20 dBi à 1,6°	15 dBi à 2,4°	23 dBi à 1,6°	3,5 dBi à 5,2°
Hauteur d'antenne		Altitude de l'aéronef	Altitude de l'aéronef	Montée sur mât/pont	Niveau du sol	100 m	Altitude de l'aéronef
Largeur de bandes FI 1er/2ème récepteur -3 dB	MHz	215/68	26,7 (bande large); 7,2 (bande étroite)	70/40	500/0,750	50	25
Valeur de bruit du récepteur	dB	4	2,7	Pas indiquée	4	1 + (860/290) 860 = Température de bruit du récepteur, K 290 = Température de bruit sur Terre, K 3,97	5

TABLEAU 1 (*fin*)

Caractéristiques	Unités	Système 1	Système 2	Système 3	Système 4	Système 5	Système 6
Signal minimum discernable	dBm	-89	-97,4	-80	-100,4	-92	-100
Largeur de bande des chirp	MHz	≤640	Pas indiquée	30	0,750	Pas indiquée	<1 900 ⁽²⁾
Largeur de bande à l'émission RF: -3 dB -20 dB	MHz	622; 271 725; 324	1 200; 600; 180 1 220; 620; 200	6,8; 37 20; 42	0,608 2,35	540 670	1 850 1 854

⁽¹⁾ Des études de partage seront réalisées en appliquant divers facteurs d'utilisation allant de valeurs faibles comme 0,01 à des valeurs élevées comme 0,2.

⁽²⁾ Les études de partage porteront en particulier sur des largeurs de bande des chirp supérieures à 1 600 MHz.

Les utilisations auxquelles on les destine expliquent en grande partie que les radars de radiorepérage utilisant cette bande ou dont l'utilisation est prévue dans cette bande tendent à avoir les caractéristiques générales suivantes:

- à de notables exceptions près, émetteurs de puissance moyenne et de puissance de crête élevées;
- émetteurs utilisant plutôt des amplificateurs de puissance par oscillateur pilote que des oscillateurs de puissance; peuvent être normalement accordés, certains étant agiles en fréquences; certains utilisent la modulation MF linéaire (codage) ou la modulation codée en phase entre impulsions;
- parfois les faisceaux principaux d'antenne sont électroniquement orientables en azimut et en élévation;
- utilisation d'appareils/fonctions de réception et de traitement variés, par exemple antennes de réception auxiliaire à occultation de lobes latéraux, traitement de trains d'impulsions avec porteuse à phase cohérente pour éliminer les signaux parasites au moyen de techniques d'indication de cible en déplacement et de taux de fausses alarmes prolongées, et, dans certains cas, choix adaptable de fréquences d'exploitation sur la base de la détection de brouillages sur diverses fréquences.

Le Tableau 1 résume les caractéristiques techniques de systèmes représentatifs, mis en œuvre ou que l'on prévoit de mettre en œuvre dans toute la bande de fréquences 15,4-17,3 GHz ou dans des portions de cette bande. L'information donnée suffit pour procéder à des calculs généraux destinés à estimer la compatibilité entre ces radars et d'autres systèmes. Certains ou la totalité des radars de radiorepérage dont les caractéristiques sont présentées dans le Tableau 1 possèdent les propriétés ci-dessus, bien qu'ils n'illustrent pas toute la gamme des possibilités dont pourraient être dotés de futurs systèmes.

2.1 Émetteurs

Les radars exploités ou que l'on prévoit d'exploiter dans la bande de fréquences 15,4-17,3 GHz utilisent diverses modulations, depuis la modulation en fréquence jusqu'à la modulation par codage de phase en passant par l'absence de modulation. Des dispositifs de sortie à faisceau linéaire ou à semi-conducteurs sont utilisés à l'étage final des émetteurs; dans les nouveaux systèmes radar, cette tendance est dictée par les exigences en matière de traitement du signal Doppler. Par ailleurs, les radars dotés de dispositifs de sortie à semi-conducteurs ont des puissances de sortie crête au niveau de l'émetteur moins élevées et des facteurs d'utilisation en impulsions plus importants.

Les émetteurs à semi-conducteurs sont des radars à plus faible puissance tandis que les émetteurs utilisant des dispositifs à champs croisés (magnétrons) et des dispositifs à faisceau linéaire (tubes à ondes progressives) sont des radars de plus forte puissance.

2.1.1 Saut de fréquence

Ce type de radars utilisant des techniques de saut de fréquence est conçu pour diviser la bande de fréquences qui lui a été attribuée en canaux parmi lesquels il en choisit un de manière aléatoire, l'occupation aléatoire d'un canal pouvant se faire sur une base faisceau (dans ce cas, plusieurs impulsions sont transmises sur le même canal) ou sur une base impulsion. Il convient en conséquence de tenir compte de cet aspect des systèmes radar dans les études de partage ainsi que des conséquences pouvant découler de l'utilisation de radars utilisant le saut de fréquence.

2.2 Récepteurs

Les systèmes radar de la dernière génération utilisent le traitement du signal numérique après les opérations de détection en distance et en azimut et de traitement Doppler. En général, le traitement du signal fait appel à des techniques qui servent à affiner la détection de cibles particulières et pour indiquer sur l'écran ces cibles sous forme de symboles. Les techniques de traitement du signal utilisées à cette fin permettent par ailleurs d'éliminer le brouillage dû à des impulsions dont le facteur d'utilisation est faible (moins de 5%), brouillage qui est asynchrone par ailleurs au signal recherché.

Les techniques de traitement du signal dans les radars de la dernière génération utilisent des impulsions modulées en fréquence (codage) ou codées en phase afin de produire un gain de traitement pour le signal recherché, tout en permettant d'éliminer les signaux non désirés.

Certains des radars à semi-conducteurs et à faible puissance de la nouvelle génération privilégient le traitement des signaux multiplex à facteur d'utilisation élevé pour améliorer le retour des signaux souhaités. Certains récepteurs radar ont la capacité d'identifier les canaux RF qui ont de faibles niveaux de signaux non désirés et de faire émettre l'émetteur sur ces canaux.

2.3 Antennes

Les radars exploités ou que l'on prévoit d'exploiter dans la bande de fréquences 15,4-17,3 GHz utilisent différents types d'antenne, dont les dimensions dans cette bande varient en règle générale au point qu'elles présentent un intérêt pour des applications pour lesquelles la mobilité, la légèreté et la portée sont des atouts. De nombreux radars dans la bande de fréquences 15,4-17,3 GHz sont exploités ou seront exploités selon différents modes, notamment pour la recherche, la représentation au sol et la navigation (observations météorologiques). Leurs antennes ont normalement un balayage sur 360° dans le plan horizontal. D'autres radars dans la bande de fréquences sont plus spécialisés et limitent leur balayage à un secteur fixe. La plupart des radars dans la bande de fréquences 15,4-17,3 GHz utilisent ou utiliseront le balayage mécanique, bien que les radars de la dernière génération utilisent des antennes à balayage électronique. Les polarisations utilisées sont horizontales, verticales ou circulaires. Les antennes sont placées à une hauteur type de 8 m pour les radars au sol et de 100 m au-dessus du niveau de la mer pour les radars embarqués à bord de navires.

3 Critères de protection

Dans les portions de la bande de fréquences 15,4-17,3 GHz qui sont attribuées au service de radiorepérage, un signal émanant d'un autre service et donnant un rapport I/N inférieur à -6 dB est acceptable par les utilisateurs des systèmes radar. En ce qui concerne les signaux émanant de cet autre service et présentant un facteur d'utilisation élevé (par exemple, onde entretenue, MDP-2, MDP-4, signal à caractère de bruit, etc.). Un rapport I/N de -6 dB correspond à une valeur de $(I + N)/N$ de 1,26, soit approximativement une augmentation de 1 dB de la puissance de bruit au niveau du récepteur radar. Il faudra éventuellement procéder à de nouvelles études ou à des mesures de compatibilité pour évaluer l'incidence opérationnelle du brouillage sur la qualité de fonctionnement des systèmes radar. Il convient d'observer que des études sont actuellement consacrées à la faisabilité de l'utilisation des aspects statistiques et opérationnels en vue de la détermination des critères de protection des systèmes radar du service de radiorepérage. Cette approche statistique peut être particulièrement bien adaptée dans le cas de signaux non continus. Pour ce qui est des systèmes radar exploités dans la bande pour laquelle il existe une Recommandation UIT-R relative aux caractéristiques et critères de protection des radars,

il conviendrait de se reporter au texte pertinent¹ pour avoir une idée précise des critères de protection applicables.

Il est par contre plus difficile de quantifier l'effet de brouillages pulsés qui est étroitement tributaire de la conception des récepteurs et des processeurs ainsi que de leur mode de fonctionnement. En particulier, les gains de traitement différentiel pour les retours de cible valables (pulsés synchrones) et les signaux brouilleurs (normalement asynchrones) ont souvent un effet important sur les niveaux donnés de brouillages pulsés. Par suite de cet abaissement de la sensibilité la qualité de fonctionnement peut faire l'objet de différentes formes de dégradation, dont l'évaluation devra être un objectif des analyses qui seront consacrées aux interactions entre des types de radars spécifiques.

D'une façon générale, il est possible de s'appuyer sur plusieurs fonctions des radars du service de radiorepérage pour éliminer des brouillages pulsés auxquels est associé un facteur d'utilisation faible, notamment dans le cas de sources isolées peu nombreuses. Des techniques de suppression des brouillages pulsés associées à un faible coefficient d'utilisation sont exposées dans la Recommandation UIT-R M.1372 – Utilisation efficace du spectre radioélectrique par les stations radar du service de radiorepérage.

Dans le cas de plusieurs brouilleurs, le rapport de protection I/N recommandé demeure inchangé (car il dépend du type de récepteur radar et des caractéristiques de ses fonctions de traitement du signal). La quantité totale de brouillage parvenant effectivement jusqu'au récepteur radar (qui doit donc être comparée au rapport de protection I/N) dépend quant à elle du nombre de brouilleurs, de leur distribution dans l'espace et de la structure de leur signal, et doit être évaluée dans le cadre d'une analyse cumulative d'un scénario donné. En effet, si les brouillages proviennent de plusieurs directions, l'analyse doit faire la somme des contributions simultanées de tous les brouillages, reçues par l'intermédiaire du lobe principal et/ou des lobes latéraux de l'antenne radar, afin d'estimer les chances de compatibilité.

4 Futurs systèmes de radiorepérage

Schématiquement, les radars de radiorepérage qui pourraient être conçus dans l'avenir pour fonctionner dans la bande de fréquences 15,4-17,3 GHz devraient ressembler aux radars existants, décrits ici.

Les radars de radiorepérage de demain devraient être au moins aussi flexibles que les radars visés ci-dessus, et devraient pouvoir opérer indifféremment dans plusieurs secteurs en azimut et en élévation.

Il est raisonnable de penser que certains modèles devraient pouvoir opérer dans une bande large, s'étendant au moins aux limites visées dans la présente Recommandation.

Dans cette bande, les radars de radiorepérage de demain utiliseront vraisemblablement des antennes qui seront orientables électroniquement, mais du fait de la technologie actuelle le pilotage par phase est une alternative pratique et séduisante en lieu et place du pilotage par fréquence, au point qu'un nombre élevé de radars de radiorepérage mis au point ces dernières années destinés à être utilisés dans d'autres bandes utilisent le pilotage par phase tant en azimut qu'en élévation. Contrairement aux radars pilotés par fréquence, les nouveaux systèmes électroniques peuvent caler une fréquence fondamentale à l'intérieur de la bande d'exploitation du radar sur n'importe quel azimut/élévation arbitraire à l'intérieur de leur zone de couverture angulaire, un des avantages étant de faciliter bien souvent la compatibilité électromagnétique.

¹ Exemples de Recommandations UIT-R fixant les caractéristiques techniques et les critères de protection dans certaines bandes: UIT-R M.1313, UIT-R M.1460, UIT-R M.1462, UIT-R M.1463, UIT-R M.1464, UIT-R M.1465, UIT-R M.1466 et UIT-R M.1638.

Il faudra par ailleurs que la capacité de puissance moyenne de certains de ces radars soit au moins aussi élevée que celle des systèmes mentionnés dans les paragraphes précédents. Néanmoins, on peut raisonnablement s'attendre à ce que les concepteurs de ces futurs radars fassent tout pour ramener les émissions de bruit large bande au-dessous du niveau des systèmes existants qui emploient des magnétrons ou des amplificateurs à champs croisés. Cette réduction de bruit devrait être possible grâce à l'utilisation de systèmes émetteur/antenne à semi-conducteurs; dans ce cas les impulsions émises seraient plus longues et les coefficients d'utilisation au niveau des émetteurs seraient nettement plus importants que ceux de la plupart des émetteurs radar à tube du passé.
